

MODIFICATION DU CONTRAT DE LIQUIDITE CONTRACTE AVEC LA SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Au titre du contrat de liquidité confié par la société IRD Nord pas de Calais à la Société de Bourse Gilbert Dupont, il a été procédé à un apport complémentaire de 20 000 € en date du 24 septembre 2013.

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions IRD Nord pas de Calais: 37 487 titres
- Solde en espèce du compte de liquidité : 63 303.55 €